



# Assemblée générale

Distr. générale  
1<sup>er</sup> mars 2024  
Français  
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

**Cinquième Commission**

Points 134 et 108 de l'ordre du jour

**Budget-programme de 2024**

**Lutte contre l'utilisation des technologies  
de l'information et des communications à des fins  
criminelles**

## **Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles**

**Incidences sur le budget-programme du projet de décision  
[A/78/L.46](#)**

**État présenté par le Secrétaire général conformément  
à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale**

### **I. Mandat énoncé dans le projet de décision**

1. Dans le projet de décision [A/78/L.46](#), l'Assemblée générale, rappelant ses résolutions [74/247](#) du 27 décembre 2019 et [75/282](#) du 26 mai 2021, et prenant note de la décision du Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles de reprendre ses travaux à une date ultérieure en vue de les achever et de lui présenter le projet de convention à sa soixante-dix-huitième session, décide que le Comité spécial tiendra à New York, le plus tôt possible pour qu'il puisse s'acquitter de son mandat, une reprise de la session de clôture d'une durée maximale de 10 jours, et prie le Secrétaire général de fournir l'appui et les services nécessaires à cette fin. À la suite de la présentation au Comité de l'état des incidences sur le budget-programme se chiffrant à 954 900 dollars, et à l'issue d'un nouvel examen des prévisions de dépenses, le montant des ressources supplémentaires à prévoir a été ramené à 906 100 dollars, comme indiqué dans le présent état.



## II. Rapport entre le mandat énoncé dans le projet de décision et le budget-programme de 2024

2. Le mandat énoncé dans le projet de décision [A/78/L.46](#) signifie que des produits et des activités devront être ajoutés aux plans-programmes suivants du budget-programme de 2024 :

- a) Programme 1 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) [[A/78/6 \(Sect. 2\)](#)] ;
- b) Programme 13 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale) [[A/78/6 \(Sect. 16\)](#)] ;
- c) Programme 24 (Communication globale) [[A/78/6 \(Sect. 28\)](#)] ;
- d) Programme 25 (Services de gestion et d'appui) [[A/78/6 \(Sect. 29C\)](#)].

## III. Produits et activités nécessaires à l'exécution du mandat énoncé dans le projet de décision

3. Le mandat énoncé dans le projet de décision signifierait que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) continuerait d'assurer le secrétariat du Comité spécial. L'ONUDC fournirait des services fonctionnels et administratifs au Comité spécial, notamment en établissant les documents de conférence et autres documents pour la reprise de la session de clôture. En outre, après la conclusion de la session, il devrait fournir un appui au groupe constitué de 17 experts et expertes et d'un coordonnateur ou d'une coordonnatrice ayant des compétences dans les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies et d'un coordonnateur ou d'une coordonnatrice et chargé de veiller à la concordance entre les différentes versions linguistiques du texte de la convention, groupe qui a été créé par le Comité spécial à sa cinquième session (voir [A/AC.291/20](#)). Pour assurer des services fonctionnels et administratifs au Comité spécial, les ressources suivantes seraient nécessaires :

- a) Prorogation des emplois de personnel temporaire (autre que pour les réunions) dont les titulaires sont actuellement affectés au service du Comité spécial pour une période de six mois :
  - i) un(e) spécialiste de la prévention du crime et de la justice pénale (P-4) pour six mois, à compter de juillet 2024, cette personne faisant office de principal(e) interlocuteur(trice) et de coordonnateur(trice) au Secrétariat pour les questions touchant le mandat du Comité spécial ;
  - ii) un(e) spécialiste de la prévention du crime et de la justice pénale (expert(e) en cybercriminalité) (P-3) pour six mois, à compter de juillet 2024, cette personne offrant des services spécialisés, notamment en matière d'informatique et de cybercriminalité, et des conseils stratégiques au Comité spécial et veillant à ce que des orientations cohérentes soient appliquées dans tous les processus en ligne de l'ONU ;
  - iii) un(e) spécialiste de la prévention du crime et de la justice pénale (adjoint(e) de 1<sup>re</sup> classe) (P-2) pour six mois, à compter de juillet 2024, cette personne aidant à assurer des services fonctionnels et administratifs au Comité spécial, notamment pour ce qui est de donner des avis juridiques sur les questions touchant le mandat du Comité spécial et de rédiger les rapports des réunions ;
  - iv) deux assistant(e)s au service des séances [agent(e)s des services généraux (Autres classes)] pour six mois, à compter de juillet 2024, ces personnes

exécutant diverses tâches et procédures administratives, notamment la coordination de l'organisation des services de conférence, la mise en forme des documents de séance et la fourniture d'un appui administratif au Président tout au long du processus, afin de garantir le bon fonctionnement du Comité spécial ;

v) en outre, pour ce qui est du service des séances, il faudrait compter 150 heures supplémentaires ;

b) Voyages du personnel : il faudrait prévoir des ressources supplémentaires pour financer les voyages de cinq membres du personnel, de Vienne à New York, dans le cadre d'une session de deux semaines (49 900 dollars) ;

c) Services contractuels : il faudrait prévoir des ressources au titre d'autres objets de dépense que les postes pour continuer de fournir des fournitures et des services de communication au personnel temporaire (5 400 dollars).

4. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences aurait à assurer la traduction et le traitement de six documents (64 200 mots au total) dans les six langues officielles, ainsi que des services d'interprétation dans les six langues pour la reprise de la session de clôture qui se tiendrait pendant 10 jours à New York en 2024. On trouvera à l'annexe du présent rapport des informations sur la documentation. Conformément à la pratique établie, les dates de la session seraient arrêtées en consultation avec le Département.

5. Le Département de la communication aurait à assurer la diffusion de 10 séances sur le Web (5 900 dollars).

6. Le Bureau de l'informatique et des communications aurait à assurer des services informatiques pendant 10 jours durant les heures de travail (28 900 dollars).

## IV. Incidences budgétaires

### A. Ressources nécessaires pour les services de conférence

7. On trouvera dans le tableau 1 des informations sur les ressources supplémentaires à prévoir au titre des services de conférence.

Tableau 1

#### Ressources supplémentaires à prévoir au titre des services de conférence

(En dollars des États-Unis)

	2024
<b>Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)</b>	
Autres dépenses de personnel	
Services de documentation	180 000
Services d'interprétation	159 000
<b>Chapitre 29C (Bureau de l'informatique et des communications)</b>	
Services contractuels	
Services informatiques	28 900
<b>Total</b>	<b>367 900</b>

## B. Ressources nécessaires pour des services autres que les services de conférence

8. On trouvera dans le tableau 2 des informations sur les ressources supplémentaires à prévoir au titre des services autres que les services de conférence.

Tableau 2

### Ressources supplémentaires à prévoir au titre des services autres que les services de conférence

(En dollars des États-Unis)

	<i>Ressources à prévoir pour 2024 au titre du projet de décision A/78/L.46</i>	<i>Ressources supplémentaires à prévoir pour 2024</i>
<b>Chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale)</b>		
Autres dépenses de personnel : personnel temporaire (autre que pour les réunions) et heures supplémentaires	395 300	395 300
Services contractuels	5 400	5 400
Voyages	49 900	49 900
<b>Chapitre 28 (Communication globale)</b>		
Services contractuels <sup>a</sup>	5 900	–
<b>Total</b>	<b>456 500</b>	<b>450 600</b>

<sup>a</sup> Un montant de 34 600 dollars au titre des services de diffusion sur le Web qui devrait être inscrit dans les futurs états des incidences sur le budget-programme pour le chapitre 28 (Communication globale) a été pris en compte sur la base des tendances observées au cours des exercices précédents [voir A/78/6 (Sect. 28), par. 28.67 b)]. Sur ce montant, 17 700 dollars ont été utilisés comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-dix-septième session (A/78/550), en particulier la résolution 77/335, ainsi qu'il est présenté dans le document A/C.5/78/17 concernant le projet de résolution A/C.1/78/L.55. Il reste donc une somme de 18 900 dollars, qui couvrirait les dépenses supplémentaires prévues au chapitre 28.

9. Un montant supplémentaire de 87 600 dollars est à prévoir pour 2024 au chapitre 36 (Contributions du personnel).

## V. Analyse des ressources nécessaires

10. Les incidences budgétaires pour 2024 se chiffrent à 906 100 dollars (voir tableau 3).

Tableau 3

### Ressources supplémentaires à prévoir

(En dollars des États-Unis)

	2024
Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)	339 000
Chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale)	450 600
Chapitre 29C (Bureau de l'informatique et des communications)	28 900

	2024
Chapitre 36 (Contributions du personnel)	87 600
<b>Total (contributions du personnel incluses)</b>	<b>906 100</b>

## **VI. Possibilité de financement au moyen des crédits ouverts pour 2024**

11. Aucune ressource n'est prévue dans le budget-programme de 2024 pour financer l'exécution du mandat énoncé dans le projet de décision. Il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de trouver dans les chapitres correspondants du budget-programme de 2024 des activités qui pourraient être supprimées, reportées, réduites ou modifiées durant l'exercice. Il faudra donc ouvrir des crédits supplémentaires pour 2024.

## **VII. Conclusion et décision que l'Assemblée générale est invitée à prendre**

12. L'adoption du projet de décision [A/78/L.46](#) par l'Assemblée générale entraînerait des dépenses supplémentaires d'un montant de 818 500 dollars au titre des chapitres suivants du budget-programme de 2024 :

a) Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) (339 000 dollars) ;

b) Chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale) (450 600 dollars) ;

c) Chapitre 29C (Bureau de l'informatique et des communications) (28 900 dollars).

13. L'Assemblée générale serait invitée à ouvrir des crédits supplémentaires d'un montant total de 818 500 dollars pour 2024.

14. Il faudrait prévoir au chapitre 36 (Contributions du personnel) des ressources additionnelles d'un montant de 87 600 dollars, pour lesquelles l'Assemblée générale devrait ouvrir des crédits supplémentaires, à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du budget-programme de 2024.

**Annexe****Documentation nécessaire dans les six langues officielles**

(En dollars des États-Unis)

<i>Documentation</i>	<i>Nombre de documents</i>	<i>Nombre total de mots</i>	<i>Coût total</i>	<i>Coûts totaux de distribution compris</i>
<b>2024</b>				
Documentation d'avant-session	3	32 100	90 000	183
Documentation d'après-session	3	32 100	90 000	183
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>64 200</b>	<b>180 000</b>	<b>366</b>